

## La filière ballotée entre bons résultats et la menace sur le biodiesel

© 02/11/2017 | 🧑 Arnaud Carpon • 📰 Terre-net Média

**Malgré une baisse de 6 % des surfaces, la production française 2017 de colza devrait atteindre 5,5 Mt, selon les derniers chiffres de Franceagrimer. Sur le débouché du biodiesel menacé par une proposition de directive européenne, la France soutiendra la proposition du Parlement européen de maintenir à 7 % le plafond d'incorporation des carburants de première génération pour ne pas pénaliser la filière.**



*Malgré  
une baisse  
de 6 %  
des  
surfaces,  
la  
production  
de colza  
française,  
en 2017,  
devrait  
être la  
meilleure  
depuis  
2009-  
2010,  
avec 5,5  
Mt de  
graines  
produites.  
(©Terre-  
net Média)*

**S**elon les dernières estimations du ministère de l'agriculture et de **Franceagrimer**, la **production française de colza** devrait atteindre 5,5 Mt en 2017, en hausse de 16 % par rapport à 2016 (+ 0,8 Mt). Avec des surfaces qui avaient diminué pourtant de 6 %, le bon niveau de production tient à un **rendement moyen** qui s'élève à 37,5 q/ha, le meilleur rendement enregistré depuis la campagne 2009-2010. Grâce à l'augmentation des disponibilités locales, FranceAgriMer prévoit une nette diminution des importations françaises de **colza** pour cette campagne 2017-2018. La France pourrait ainsi importer 850 000 t au cours de la campagne, contre près de 1 300 la campagne passée.

La **trituration de graines de colza** pourrait baisser sensiblement au profit des exportations, à destination notamment de l'Allemagne qui subit une mauvaise récolte. Ceci dit, les prévisions de Franceagrimer « pourront être révisées au fil de la campagne, en fonction notamment de l'impact de la suppression des **droits de douane anti-dumping** mis en place par l'Union européenne sur le biodiesel argentin et déclarés illégaux par l'OMC en 2016. » De la même manière, les droits anti-dumping européens sur le biodiesel indonésien sont maintenus, mais une plainte de l'Indonésie est en cours de traitement à l'OMC.

Outre cette incertitude sur la pérennité des droits de douane européens, c'est surtout les perspectives législatives sur le biodiesel qui inquiètent toujours les acteurs de la filière. Dans un projet de directive « RED2 » (Renewable energy directive), la Commission européenne a proposé de réduire de 7 % à 3,8 % le **taux d'incorporation de biocarburants de première génération** produits à partir de cultures destinées à l'alimentation humaine ou animale

A lire aussi >> [Biocarburants - Un axe franco-allemand souhaite porter plainte contre le biodiesel argentin](#)

A lire aussi >> [Les signaux pour le prix du colza passent à l'orange](#)

Face aux craintes légitimes de la **filiale biodiesel** française, et de la **filiale colza** toute entière, la commission de l'agriculture et du développement rural du Parlement européen s'est prononcée en faveur du maintien à 7 % pour garantir la « **décarbonisation** » effective du secteur des transports.

A l'occasion du conseil spécialisé oléoprotéagineux de Franceagrimer du 24 octobre 2017, le ministère de l'Agriculture a indiqué aux membres du conseil que la France soutiendrait cette proposition de maintenir à 7 % le plafond d'incorporation « afin de permettre l'amortissement des équipements et des

installations des industriels qui ont investi dans ce domaine et qui financent en même temps la recherche et les investissements nécessaires pour passer à la seconde génération. »

Le président du conseil spécialisé, Jacques Siret, en a profité pour rappeler « la nécessité de réduire **la dépendance protéique de la France aux importations de soja** ». Le développement des cultures de plantes riches en protéines, comme le colza, permet d'éviter la monoculture, de garantir la biodiversité et d'aller dans le sens de l'agroécologie. Mais la fabrication de tourteaux à base de colza pour les animaux, a un corollaire : la production d'huile dont il faut aussi assurer les débouchés au-delà de l'alimentation humaine. « Le biodiesel constitue donc un enjeu majeur pour la filière. »

L'Union européenne est le principal producteur mondial de biodiesel : elle représente 42 % de la production mondiale, alors que le Brésil et les États-Unis, davantage tournés vers la production de bioéthanol, ne représentent que 15 % chacun de la production de biodiesel.

En France, le montant de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) est passé de 149 millions d'euros (M€) en 2013 à 2 M€ en 2016, en raison d'un meilleur taux d'incorporation d'énergies renouvelables, dont le biodiesel, dans les carburants (6,78 % en 2013 et 7,58 % en 2016).

Pour surveiller les évolutions des cours des matières premières agricoles, connectez-vous sur [Les marchés agricoles de Terre-net.fr](https://www.terre-net.fr/marches-agricoles)